



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres en exercice : 27

Séance du 1er octobre 2025

Nombre de Membres présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq

Et le premier octobre

A dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.

Date de la convocation :

25 septembre 2025

Présents

J. HAAS-FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK
G. BARRIOL – M. NOEL-GAMET – H. JAUBERT – P. PORTE
V. LEVEQUE – S. REBUFFAT – R. BENEJEAN – M. DUMAS
S. LEBELLE – J. CHUECOS – M. SOLER – F. CHEILAN
A. RATTIER – A. JOUBERT

Objet de la délibération

81-2025

Révision de l'AP-CP pour la requalification environnementale et redynamisation de la place de la Mairie et du Boulevard Saint Michel

Excusé(s) ayant donné pouvoir

A. VASAI à H. JAUBERT
F. BLARQUEZ à J. HAAS-FALANGA
S. AELVOET à J. CHUECOS
M. AUGIER à G. MOURGUES
N. LIGNY à S. LEBELLE
J.L. CLOEZ à A. RATTIER
C. UHL à F. CHEILAN

Absent(s)

J. DELCOURT
P. CASTÉAU

Steve LEBELLE a été nommé secrétaire de séance

Rapporteur : Hugo JAUBERT

Par délibération n°39-2025 en date du 26 mars 2025, le Conseil Municipal adopte l'AP/CP et la répartition pluriannuelle comme suit :

Libellé de l'AP/CP	Montant de l'Autorisation de Programme (AP) - TTC	Répartition des Crédits de Paiement (CP)	
		2025	2026
Requalification environnementale et redynamisation de la place de la Mairie et du Boulevard Saint Michel	3 115 200 € TTC	1 600 000 €	1 515 200 €

En raison de l'avancée des travaux, il convient de procéder à la révision de celle-ci comme suit :

Libellé de l'AP/CP	Montant de l'Autorisation de Programme (AP) - TTC	Répartition des Crédits de Paiement (CP)	
		2025	2026
Requalification environnementale et redynamisation de la place de la Mairie et du Boulevard Saint Michel	3 115 200 € TTC	2 500 000 €	615 200 €
Recettes	1 798 689 €	980 000 €	818 689 €

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°39-2025 en date du 26 mars 2025.

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'APPROUVER les montants révisés de l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiements associés tels que définis ci-dessus.

Article 2 : DE PRECISER que les crédits seront inscrits respectivement au chapitre 23 en dépenses et au chapitre 13 en recettes, de la section d'investissement du budget 2025.

Article 3 : DE PRECISER que les éventuels ajustements qui s'avèreraient nécessaires sur le montant de l'Autorisation de Programme ainsi que sur les Crédits de Paiements seraient soumis à l'approbation du Conseil municipal.

VOTE

Pour : G. MOURGUES - J. HAAS-FALANGA - C. ONTIVEROS - S. LUCZAK - G. BARRIOL
M. AUGIER - F. BLARQUEZ - M. NOEL-GAMET - H. JAUBERT - P. PORTE - V. LEVEQUE
S. REBUFFAT - S. AELVOET - R. BENEJEAN - M. DUMAS - S. LEBELLE - J. CHUECOS
M. SOLER - F. CHEILAN - A. RATTIER - J.L. CLOEZ - A. JOUBERT - N. LIGNY - A. VASAI
C. UHL
Contre :
Abstention :

Le Maire,
Gilles MOURGUES




Le Secrétaire de séance,
Steve LEBELLE



Envoyé en préfecture le 09/10/2025
Reçu en préfecture le 09/10/2025
Publié le
ID : 013-211300181-20251001-D812025-DE